

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/046/2.1

Feuillet n° 048

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 février 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Lancement de la modification simplifiée n°2 du PLU Le Lardin

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lardin-Saint-Lazare a été approuvé en septembre 2006.

AR. PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021046-DE
Rsgu le 31/03/2021

Monsieur le Président propose de réaliser une modification simplifiée n°2 du règlement du PLU afin d'y introduire les dispositions actuelles concernant les annexes et extensions des constructions à usage d'habitation situées en zone naturelle ou agricole qui n'existaient pas lors la rédaction du document.

Le Conseil Communautaire,
VU le code de l'urbanisme,
VU le PLU approuvé en septembre 2016,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser des dispositions du P.L.U. pour prendre en compte les éléments nouveaux ci-dessus exposés par une procédure de modification simplifiée.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie de LE LARDIN SAINT LAZARE et au siège de la Communauté de commune pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

- **d'engager** une procédure de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de LE LARDIN SAINT LAZARE pour permettre les évolutions nécessaires,
- **de donner autorisation** au Président :
 - * pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la modification du P.L.U.
 - * pour porter à la connaissance du public la mise disposition du projet de modification au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

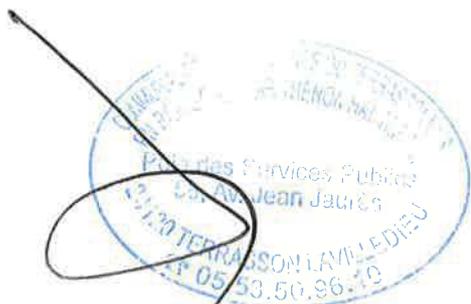
Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/03/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021046-DE
Regu le 31/03/2021